Cnis - Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS du 18 mai 2006

Extrait de l'Avant-projet de programmes statistiques 2007

AUTORITE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES

Née de la fusion de la Commission de contrôle des assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), anciennement Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale.

Elle est chargée de remplir les missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à la CCA et à la CCMIP. Elle est à ce titre chargée de veiller à ce que les organismes pratiquant l'assurance, quel que soit leur statut juridique, respectent les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ainsi que les engagements contractuels qui les lient à leurs assurés ou adhérents. Par le biais d'une commission spécialisée prévue par la loi de sécurité financière, elle exerce également le contrôle des mutuelles gérant des œuvres sanitaires et sociales.

Disposant des ressources constituées par la contribution versée par les organismes soumis à son contrôle, l'autorité arrête annuellement son budget sur proposition de sa secrétaire générale, qui exerce les responsabilités d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Pour appuyer sa mission de contrôle, l'ACAM collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de réglementations transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le CRC.
- des états d'aide à l'analyse des comptes
- et, nouveauté initiée à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004, des états statistiques n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectées pour le compte de services statistiques ministériels.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés présents dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité. La dernière catégorie n'est prévue que par le Code de la mutualité.

Les informations collectées sur base déclarative présentent encore quelques différences selon les codes mais sont en voie de convergence.

Les organismes relevant du code des assurances sont les assureurs et réassureurs pour lesquels l'ancienne CCA publiait traditionnellement des séries statistiques (un peu moins de 500 organismes). Les organismes relevant du code de la sécurité sociale sont les institutions de prévoyance (78 organismes) et les institutions de retraite supplémentaire (une centaine). Les organismes relevant du code de la mutualité sont les mutuelles (2100) dont 60% pratiquent des opérations relevant des directives européennes en matière d'assurance.

Pour ces dernières, la transposition des directives est récente et s'est accompagnée d'une refonte complète du plan comptable applicable ainsi que de la définition d'un jeu d'états d'aide à l'analyse des comptes.

L'année 2005 a été marquée, pour l'ACAM, par un effort conséquent de fiabilisation du répertoire des mutuelles appuyé sur la collecte systématique d'éléments d'états civil incontestables (statuts notamment) et par la mise en place d'un circuit de collecte a vocation exhaustive d'informations sur la situation financière à fin 2004.

La disponibilité de registres fiables de l'ensemble des organismes contrôlés est prévue pour l'automne 2006.

La poursuite de la constitution d'une base de donnée administrative et financière fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé se poursuit en 2006, ce qui devrait permettre de publier en 2007 les séries publiées auparavant par la CCA, mais étendues à l'ensemble du périmètre « assurance » au sens européen du terme.

Ces séries sont présentées ci-dessous. Elles ont encore un caractère provisoire, la réflexion sur la manière de présenter des opérations telles que les dommages corporels, pratiquées par l'ensemble des opérateurs, de la manière la plus utile au lecteur non au fait des différences de nature juridique entre opérateurs n'étant pas achevée. Il en va de même pour la manière de restituer des informations sur les mutuelles gérant des œuvres sanitaires ou sociales et sur la manière de présenter les opérations de substitution.

Parmi les nouveautés figure la publication d'un état récapitulatif des placements affectés en couverture d'opérations dotées d'un privilège spécifique (PERP, branche 26, opérations de retraite professionnelle supplémentaire) qui permettra d'améliorer le niveau de connaissance sur des opérations parfois qualifiées de « fonds de pension ».

La fin de l'année 2005 et le début de l'année 2006 ont également été marqués par la définition et la mise en œuvre des deux premières études de la série d'études quantitatives d'impact demandées par la Commission européenne

à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, annoncée pour l'été 2007. Les résultats européens de la première étude d'impact, menée à la fin de l'année 2005, ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (http://www.ceiops.org).

Publications statistiques prévisibles de l'ACAM (pour 2007, donc comptes 2006)

I - RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises soumises au contrôle de l'ACAM. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que, pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie:

- · sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;

en assurance non-vie:

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance

institutions de prévoyance :

mutuelles pratiquant des opérations d'assurance :

TABLE DES MATIÈRES

1 - ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS VIE

1-1 - Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 - Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat récapitulatif des placements pour les contrats avec privilège spécifique (PERP, branche 26, et opérations de retraite professionnelle supplémentaire).
- Divers actifs et passifs Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéfices en assurance sur la vie pour le total

du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des organismes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes

périodiques

autres que des temporaires décès

- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats en points (branche 26)
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

2 - ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS NON-VIE

2-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif Produit des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etats C-10 et C-11

Dommages corporels

Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Dommages aux biens

Catastrophes naturelles

R. C. générale

Divers

Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Construction

Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Acceptations

- Etats C-12

Transports

Construction

Crédit et caution

Total affaires directes en France

Acceptations

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises

Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)

- Assurance de dommages corporels.

Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.

- Assurance automobile
- Assurance de dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- Assurance transports
- Assurance construction
- Crédit caution
- Acceptations en France
- Activité dans l'Union européenne (LPS et succursales)
- Activité hors de l'Union européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE

3-1 - Généralités

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique
- Compte de résultat non technique
- Proposition d'affectation du résultat
- Bilan
- Tableau des engagements
- Mouvement d'actif Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)
- Bilan par devise (annexe 1-13)
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)
- Etat C-1
- Etat C-2
- Etat C-3
- Etat C-10 Sous-total acceptations en France
- Etat C-11 Total acceptations en France
- Etat C-12 Total acceptations en France
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

- 1 1 L'effectif à fin 2006
- 1 2 Les nouvelles entreprises de 2006
- 1 3 Les modifications intervenues en 2006
- 1 4 Les sociétés disparues en 2006

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

- 2 1 Liste des sociétés totalisées en 2006
- 2 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance
- 2 3 Répartition des primes par forme juridique
- 2 4 Les sociétés vie et mixtes
- 2 5 Les sociétés non-vie
- 2 6 Les sociétés de réassurance

II – TABLEAUX DE SYNTHESE (pour 2007, donc comptes 2006)

Ce document constitue le prolongement de la publication « Résultats comptables ». Il :

- indique l'effectif des sociétés soumises au contrôle de l'ACAM;
- récapitule les modifications administratives ayant affecté les entreprises d'assurance et de réassurance soumises au contrôle de l'ACAM ;
- fournit la liste des entreprises totalisées dans les publications de l'ACAM;
- retrace l'évolution du marché français de l'assurance sur plusieurs années ;
- analyse l'évolution sur plusieurs années de la totalisation des sociétés contrôlées;
- présente une analyse du résultat des différentes catégories d'opérations définies au plan comptable des assurances.

Ce dessous figure la table des matière de la version 2003, qui devra être adaptée aux évolutions réglementaires évoquées ci-dessus.

1 – LES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 1-1 Effectif des organismes relevant de l'ACAM au 31 décembre 2006
- 1-2 Entreprises entrant dans le champ du contrôle en 2006
- 1-3 Modifications 2006 concernant les entreprises en activité
- 1-4 Disparition de sociétés en 2006
- 1-5 Evolution des primes ou cotisations

2 - LES SOCIÉTÉS VIE ET MIXTES CONTRÔLÉES

- 2-1 Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 2-2 Répartition des primes par forme juridique de société
- 2-3 Répartition des primes par taille de société
- 2-4 Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 2-5 Compte de résultat
- 2-6 Bilan
- 2-7 Marge de solvabilité
- 2-8 Placements
- 2-9 Représentation des engagements réglementés

3 - LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE CONTRÔLÉES

- 3-1 Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 3-2 Répartition des primes par forme juridique de société
- 3-3 Répartition des primes par taille de société
- 3-4 Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 3-5 Compte de résultat
- 3-6 Les frais de fonctionnement
- 3-7 Bilan
- 3-8 Marge de solvabilité
- 3-9 Placements
- 3-10 Représentation des engagements réglementés

4 – LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE CONTRÔLÉES

- 4-1 Liste alphabétique des institutions totalisées
- 4-2 Répartition des primes par taille de société
- 4-3 Liste des sociétés dont les primes ou cotisations dépassent 250 M€
- 4-4 Compte de résultat
- 4-5 Les frais de fonctionnement
- 4-6 Bilan
- 4-7 Marge de solvabilité
- 4-8 Placements
- 4-9 Représentation des engagements réglementés

5 – LES MUTUELLES PRATIQUANT DES OPERATIONS D'ASSURANCE CONTRÔLÉES

- 5-1 Liste alphabétique des mutuelles totalisées
- 5-2 Répartition des primes par taille de société
- 5-3 Liste des sociétés dont les cotisations dépassent 250 M€
- 5-4 Compte de résultat
- 5-5 Les frais de fonctionnement
- 5-6 Bilan
- 5-7 Marge de solvabilité
- 5-8 Placements
- 5-9 Représentation des engagements réglementés

6- LES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE FRANÇAISES

- 6-1 Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 6-2 Répartition des primes par taille de société
- 6-3 Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 6-4 Compte de résultat
- 6-5 Bilan
- 6-6 Placements

7 - LES OPÉRATIONS VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉES

- 7-1 Décomposition des primes des sociétés vie et mixtes par catégorie comptable
- 7-2 Capitalisation
- 7-3 Contrats individuels et groupes ouverts
- 7-4 Contrats collectifs
- 7-5 Contrats en unités de compte
- 7-6 Contrats à privilège spécifique
- 7-7 Acceptations en France
- 7-8 Activité à l'étranger

8 - LES OPÉRATIONS D'ASSURANCE NON-VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 8-1 Décomposition des primes ou cotisations non-vie par catégorie comptable
- 8-2 Dommages corporels
- 8-3 Assurance automobile
- 8-4 Dommages aux biens
- 8-8 Catastrophes naturelles
- 8-6 Responsabilité civile générale
- 8-7 Divers : protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 8-8 Assurance transport
- 8-9 Assurance construction
- 8-10 Crédit-caution
- 8-11 Acceptations en France
- 8-12 Activité à l'étranger

9 - LES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE DES ORGANISMES CONTRÔLÉES

9 -1 Compte de résultat technique des acceptations en France et des opérations de réassurance